

**DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES**

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Comité du
SYNDICAT MIXTE ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE DES AM

Séance du 25 OCTOBRE 2000

Objet : L'an deux mille et le ving cinq octobre
à dix-sept heures trente

**Demande de
subvention
Européenne
Communes
en phase
transitoire**

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte, s'est réuni au
nombre prescrit par le règlement dans le lieu
habituel de ses séances, sous la présidence de
Monsieur Jean THAON

MM10/04

Présents ou représentés :

MM. THAON, BALDINI, BARBIER, DAVID, DUHALDE, FRERE,
LORENZI, MARY, OLLIE, PASCAL, REGHEZZA, SENECA, VICTOR,
ET JANIN.
MMES BELLON, DALMASSO, FAVARO, FLAVIN-COHEN, FORESTIER.

Le Président rappelle à l'Assemblée que l'action du
Syndicat est exclusivement dirigée au bénéfice des populations
défavorisées du Haut et Moyen Pays du Département des AM.

Le maintien d'un service culturel de qualité au
bénéfice des populations en zone rurale est une de nos
préoccupations majeures.

En conséquence, le Président propose de solliciter
l'Union Européenne au titre des communes en phase transitoire,
de l'état au titre de la D.R.A.C. et de la Région, les subventions
pour la réalisation de l'opération "Enseignement musical
décentralisé".

Oùï l'exposé du Président, et après en avoir délibéré,
le Comité Syndical :

- 1/ sollicite au titre des communes en phase transitoire, des
subventions de fonctionnement d'un montant de 90 000 F
auprès de l'Union Européenne, de 20 000 F auprès de l'Etat, de
50 000 F auprès de la Région.
- 2/ charge le Président d'effectuer toutes les démarches
nécessaires à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les Membres présents.
Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Président,
Jean THAON

